



CIRCULAIRE N° 3794

DU 09/11/2011

CIRCULAIRE	Informative	
OBJET	PROGRAMME LEONARDO DA VINCI INFORMATION ET APPEL AUX CANDIDATURES 2012	
DESTINATAIRES	Directions	Secondaire ordinaire et spécialisé qualifiant
RÉSEAUX	Tous	
PÉRIODE	Année scolaire 2011-2012	
ÉMETTEUR	Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale	
SIGNATAIRE	Marie-Dominique SIMONET	
CONTACT	Manuel RIBEIRO BACELAR – 02/690.84.40 Mail: manuel.ribeiro@cfwb.be	
DOCUMENTS À RENVOYER		
NOMBRE DE PAGES	4	
MOTS-CLÉS	Sensibilisation – secondaire – mobilité – Europe - Leonardo	

Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

- Aux Directions des écoles établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Coordonnateurs (trices) des CEFA ;

Pour information :

- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de parents

PROGRAMME LEONARDO DA VINCI **INFORMATION ET APPEL AUX CANDIDATURES 2012**

Le Centre de coordination et de gestion des programmes européens de l'enseignement secondaire (CCG) est chargé par décret¹ du soutien des établissements scolaires et du suivi dans le cadre du programme d'action LEONARDO DA VINCI de la Commission européenne. Il est tenu de procéder aux appels à candidature et à les transmettre, après agrément, à l'Agence Francophone pour l'Education et la Formation tout au long de la vie (AEF- Europe).

Le CCG invite dès lors les établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel, qu'ils soient de plein exercice ou en alternance, ainsi que de l'enseignement spécialisé, à introduire des nouveaux projets dans le cadre de l'appel aux candidatures pour l'année 2012.

Pour rappel, le programme LEONARDO DA VINCI soutient, par l'octroi de bourses, la mobilité des élèves en formation professionnelle initiale et les échanges d'expériences entre professionnels de l'enseignement.

L'objectif global du programme LEONARDO DA VINCI consiste à améliorer la qualité de la formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant.

Il existe deux types de projets dans lesquels les établissements peuvent s'inscrire:

- les projets spécifiques à un établissement : ils sont initiés par les écoles et soutenus par le CCG via ses chargés de mission ;
- les projets cadres interréseaux : ils sont initiés par le CCG qui en assure toute la gestion en collaboration avec les établissements qui souhaitent y participer.

Quelles sont les actions soutenues?
--

■ MOBILITE

Les projets de mobilité permettent aux étudiants d'effectuer un stage en entreprise dans un pays de l'Union Européenne ou aux enseignants, accompagnateurs, coordonnateurs, responsables d'établissements et personnel des Centres PMS, d'échanger durant une semaine des expériences et des expertises avec d'autres professionnels. Ces projets réunissent au moins deux acteurs de deux pays différents.

Les projets ont une durée de validité de 12 à 24 mois.

Toute personne participant à un projet de mobilité à l'étranger pourra, sur demande et si les conditions requises sont remplies, obtenir un Europass Mobilité.

■ PARTENARIAT

Les projets concernent l'échange de savoirs et de savoir-faire. Ces projets de coopération européenne réunissent au moins 3 acteurs de 3 pays différents. La coopération doit inclure

¹Décret de la Communauté française du 1er février 2008 réglant l'organisation et le fonctionnement des instances chargées de la gestion des fonds que l'Union européenne met à disposition de l'enseignement secondaire en alternance, de l'enseignement technique et professionnel de plein exercice, de l'enseignement secondaire spécialisé, de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur (Moniteur belge du 3 avril 2008).

au minimum un établissement et deux autres partenaires distincts : un établissement scolaire, une entreprise, un partenaire social ou encore une autre partie prenante de l'enseignement et de la formation professionnelle. Un projet de ce type a une validité de 24 mois.

■ TRANSFERT D'INNOVATION

Les projets de Coopération Européenne réunissent au moins 3 acteurs de trois pays différents. L'objectif des projets multilatéraux Leonardo da Vinci de «transfert de l'innovation» est d'améliorer la qualité et l'attrait du système d'éducation et de formation professionnelle (EFP) dans les pays participants en transférant les innovations existantes aux nouveaux environnements juridiques, systémiques, sectoriels, linguistiques, socioculturels et géographiques grâce à une collaboration avec les partenaires transnationaux. Les projets de transfert de l'innovation génèrent des synergies en exploitant les innovations EFP existantes

■ VISITE PREPARATOIRE

Dans le cadre des projets susmentionnés, une bourse peut être octroyée en vue de la préparation du projet avant la remise du dossier de candidature. Elle concerne le déplacement de personnes responsables du projet dans le but de finaliser avec le partenaire les modalités pratiques de l'action.

Vous trouverez sur le site <http://www.aef-europe.be> une série d'informations concernant ces projets.

Comment élaborer le dossier de candidature ?

Il est important d'entrer en contact le plus rapidement possible avec l'une des personnes ressources mentionnées ci-après afin de recevoir information, aide, soutien, etc.

Quand introduire le dossier de candidature ?

- Les candidatures en vue d'une visite préparatoire ne sont pas soumises à un appel spécifique et peuvent être introduites durant toute l'année auprès du CCG.
- Les candidatures à la mobilité, à un partenariat et à un transfert d'innovation sont soumises à un appel annuel spécifique et devront donc être introduites, sous leur forme définitive, au plus tard pour le 16 janvier 2012, auprès du CCG.

Il est donc impératif de vous manifester le plus rapidement possible auprès des personnes ressources.

Le CCG s'engage à verser 80% du montant des bourses attribuées à chaque bénéficiaire avant leur départ.

Pour rappel, tout projet doit avoir l'aval du CCG qui l'introduit, après agrément, à l'AEF et ce, sous peine d'être invalidé.

Personnes ressources de la Cellule « LEONARDO » du CCG :

Responsable de la Cellule et en charge des projets cadres interréseaux :
Manuel RIBEIRO BACELAR tél. :02/690.84.40 manuel.ribeiro@cfwb.be

Projets spécifiques pour le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles:

Joseph VITELLARO tél. : 02/690.85.59 giuseppe.vitellaro@cfwb.be
Danielle JUNIUS tél. : 02/690.84.35

Projets spécifiques pour l'enseignement officiel subventionné (CPEONS) :

Joseph VITELLARO tél. : 02/690.85.59 giuseppe.vitellaro@cfwb.be
Marc DESSY tél. : 02/690.84.33

Projets spécifiques pour l'enseignement libre subventionné (SEGEC et FELSI) :

Virginia DAFOS tél. : 02/690.86.27 virginia.dafos@cfwb.be
Farid GAMMAR tél. : 02/690.84.34

Les projets doivent être introduits à l'adresse suivante :

Centre de coordination et de gestion des programmes européens
Cellule LEONARDO -
A l'attention de Madame Francesca DITRAPANI - Bureau 1F128
Rue A. Lavallée 1 à 1080 Bruxelles

Il en sera accusé réception.

La Ministre

Marie-Dominique SIMONET